

vols de métaux en Haute Savoie

Ces derniers mois en Haute-Savoie, comme sur tout le territoire français et chez nos voisins suisses, le nombre de vols de métaux progresse sensiblement. Ce phénomène, à rapprocher de la hausse des cours des métaux, affecte plus particulièrement deux zones du département : le bassin annécien et la vallée de l'Arve. Chaque semaine, 4 vols sont déclarés en moyenne. Tous les secteurs d'activité sont concernés. Ces vols sont pour partie le fait d'une délinquance structurée, voire organisée, maîtrisant l'écoulement des produits volés. Les préjudices, directs et indirects, sont parfois importants. La lutte contre les vols de métaux requiert l'engagement de tous.

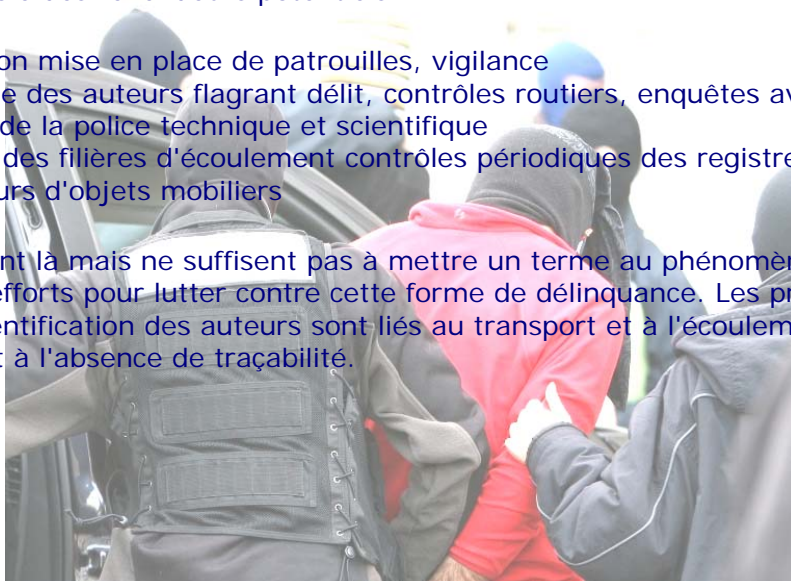


L'action des forces de l'ordre

L'action des services est prioritairement axée sur la recherche des auteurs en flagrant délit et le contrôle des revendeurs potentiels.

- prévention mise en place de patrouilles, vigilance
- recherche des auteurs flagrant délit, contrôles routiers, enquêtes avec emploi des moyens de la police technique et scientifique
- contrôle des filières d'écoulement contrôles périodiques des registres des revendeurs d'objets mobiliers

Les résultats sont là mais ne suffisent pas à mettre un terme au phénomène, il faut poursuivre les efforts pour lutter contre cette forme de délinquance. Les principaux obstacles à l'identification des auteurs sont liés au transport et à l'écoulement rapide des métaux volés et à l'absence de traçabilité.



L'action des entreprises

Il faut se protéger, prévenir les vols et en limiter les conséquences.

- Comment ? moyens de dissuasion et de protection : gardiennage, vidéo surveillance, mise sous alarme des sites, stockage dans des lieux clôturés (attention aux chantiers), échange d'informations avec les forces de l'ordre, notamment par le signalement des comportements suspects (passages répétés de véhicules inconnus, de recherche de renseignements sans lien avec l'activité de l'entreprise...), déclaration des ouvertures de chantiers et de pics de stockages à la gendarmerie ou au commissariat compétent (téléphone 17)
- Que faire en cas de vol ? limiter les conséquences des vols : limiter les quantités de métaux stockés, ne pas stocker tous les métaux nécessaires à la production sur un même site
- Comment aider les enquêteurs ? déclarer sans délai les vols : car sans connaissance rapide des faits, la probabilité d'interpeller les voleurs est très faible, marquer les produits (un simple tampon encreur avec les coordonnées des entreprises peut suffire), fournir toutes les informations utiles permettant d'identifier les métaux volés